

ACCUEIL, INTEGRATION ET VIVRE-ENSEMBLE : LES RESPONSABILITES DE L'ETAT QUEBECOIS

par *Élisabeth Garant*, BULLETIN DE LIAISON EN PASTORALE INTERCULTURELLE du CENTRE JUSTICE ET FOI; VOLUME 11, NO 39

Dans son discours inaugural, le Premier ministre Jean Charest a indiqué son intention de modifier les pratiques de l'accueil et de l'intégration des nouveaux arrivants : « Nous confierons à des organismes communautaires, issus des différentes communautés culturelles, l'accueil des nouveaux arrivants. Nos nouveaux concitoyens auront ainsi pour guide, dans la découverte de notre société, des gens plus sensibles à leur réalité. »

Certaines personnes ont été surprises de voir cette brève annonce faire suite à la présentation des six grands travaux qui allaient mobiliser les efforts gouvernementaux. Pourtant, la proposition libérale s'inscrit tout à fait dans la foulée du premier travail qui consiste à revoir le fonctionnement de l'État en le recentrant sur ses missions essentielles (santé, savoir, prospérité, sécurité) et en faisant la révision des structures ainsi que des programmes gouvernementaux,

Il faut y voir une logique de réduction du rôle de l'État et un désengagement de celui-ci par rapport aux responsabilités dont il souhaite se décharger, à moindres coûts, sur d'autres. L'idéologie néo-libérale, à partir de laquelle le gouvernement actuel articule sa vision de l'État québécois, a pour credo la responsabilité individuelle au détriment des engagements collectifs en faveur des droits et du bien commun. L'accueil et l'intégration deviennent alors l'affaire de la bonne volonté ou de la générosité ou de la capacité de faire valoir les intérêts de son groupe d'appartenance; le « vouloir vivre ensemble » est relégué à un choix personnel. On est dans une toute autre vision que celle mise de l'avant par l'*Enoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration* (1990, adopté sous régime libéral) et qui encadre depuis lors les pratiques québécoises en matière d'accueil et d'intégration : « l'intégration et la pleine participation des communautés culturelles deviennent clairement une préoccupation à l'échelle de l'ensemble du Gouvernement ».

C'est par l'ensemble de la société québécoise, à travers toutes ses instances et par des représentants de l'ensemble de sa population, que les nouveaux arrivants doivent être accueillis. C'est elle qui doit mettre en place les mesures adéquates permettant une intégration harmonieuse de cette diversité en son sein. Le milieu communautaire et l'expérience des communautés culturelles, dont les membres ont déjà eu à vivre cet accueil et cette intégration, jouent un rôle important qui doit être mentionné, reconnu et financé adéquatement. Mais celui-ci ne peut prendre sur lui toutes les étapes d'intégration, ni prétendre pouvoir répondre aux besoins de tous les nouveaux arrivants (certains étant peu désireux d'être accueillis par les leurs), ni porter à lui seul les défis qu'implique la régionalisation de l'immigration... comme le voudrait la position du parti libéral. Ce n'est pas réaliste et ce n'est pas souhaitable pour le Québec. Le maître d'oeuvre doit demeurer l'État. C'est à lui d'assurer les orientations en matière d'accueil et d'intégration et d'y associer la population ainsi que toutes les instances nécessaires.

Le Premier ministre réaffirme une promesse faite par son parti aux représentants des communautés culturelles au cours de la campagne électorale et dont il connaît l'appui important à sa formation politique. Mais le parti libéral forme maintenant le gouvernement et à ce titre doit proposer des orientations qui répondent à l'ensemble du Québec à s'ouvrir à l'immigration:~

Certaines promesses électoralistes devront peut-être céder le pas à une approche qui prend davantage en compte le projet de société auquel on souhaite inviter les nouveaux arrivants à se joindre. La consultation sur les niveaux d'immigration, qui se tiendra probablement à l'automne 2003, devra expliciter la vision gouvernementale et permettre un débat de fond sur les implications majeures que cela aura sur la société québécoise.

Les articles de ce bulletin vous proposent d'ailleurs quelques réflexions qui nous semblent importantes pour permettre la réalisation d'un vivre-ensemble en contexte québécois. André Jacob met d'abord en perspective quelques éléments de la conjoncture actuelle dont il faut tenir compte pour discerner les impasses vers lesquelles nous mènent certaines visions de la citoyenneté et de la démocratie. Une table ronde nous donne ensuite le point de vue de trois sages (Gregory Baum, Guy Bourgeault et Michael Oliver) sur la solidarité sociale comme point d'appui pour une citoyenneté inclusive de toutes les composantes de la société. Enfin, Michel Pagé montre bien comment les repères de notre vie collective sont en mutation et que la délibération est un outil indispensable pour définir de nouvelles balises, il en précise les formalités et les conditions de réussite. La prise en compte de la diversité religieuse dans la société laïque, sujet du dernier article, est justement un élément de notre vie en société qui doit faire l'objet de cet effort de délibération.

Tous ces textes mettent de l'avant une responsabilité collective de la société québécoise face à ces enjeux et la nécessité d'inscrire les aspirations individuelles dans une recherche de bien commun. Mais tous proposent aussi des conditions à mettre en oeuvre pour que ces choix collectifs tiennent compte de notre diversité. Un équilibre complexe mais qui nous semble la seule piste à suivre pour éviter l'impasse de la mosaïque québécoise que propose le gouvernement libéral actuel! I:]

Extrait du discours inaugural du Premier ministre prononcé le 4 juin 2003.
www.premier.gouv.qc.ca/general/discours/2003/juin/dis20030604.htm

Parti libéral du Québec, *Pour une intégration harmonieuse des communautés culturelles*, mars 2003, p. 9.